INITIALES DU MAIRE
553
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 3 NOVEMBRE 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par l'arrêté ministériel 2020-074 publié le 2 octobre 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 3 novembre 2020 à 18h35, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes.*

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

489-11-20 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1668-20</u>

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 20 octobre 2020, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 20 octobre 2020, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et que des changements ont été apportés entre le dépôt du projet de règlement et le présent règlement soumis pour adoption, soit l'ajout d'un délégataire pour le poste de chef – taxation et perception;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1668-20 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'apporter des modifications aux délégataires, tel que soumis à la présente séance.

INITIALES DU MAIRE
554
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

490-11-20

MODIFICATIONS DE CONTRAT – CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT – 2018APP01-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 562-10-18 « Soumissions – Construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant – 2018APP01-AOP » la Ville a octroyé à Construction L. Grenier inc. le contrat pour la construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant, et ce, aux prix forfaitaires soumissionnés pour une valeur approximative de 15 061 725 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT que selon le gestionnaire de projet, les travaux supplémentaires, soit l'ajout d'une chambre froide à la cuisine, ne changent pas la nature des travaux et sont accessoires au contrat.

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les modifications au contrat, octroyé par la résolution numéro 562-10-18 et d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires à Construction L. Grenier inc. dans le cadre du contrat pour la construction en mode conception-construction du Complexe aquatique de Saint-Constant (projet 2018APP01-AOP) pour un montant maximal de 30 410,89 $ taxes incluses, tel que présenté à la soumission numéro 13506-19 datée du 28 novembre 2019.

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à transférer la somme de 10 965 $ du poste budgétaire 02-610-00-111 « Rémunération des employés réguliers » vers le poste budgétaire 23-575-10-391 « Travaux – Construction d'un centre aquatique ».

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1575-18 décrétant une dépense de 14 482 220 $ et un emprunt de 14 482 220 $ pour la construction d'un centre aquatique.

491-11-20

SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FONDATIONS D'UNE NOUVELLE PASSERELLE DE LA PISTE CYCLABLE DE LA MONTÉE SAINT-RÉGIS – 2020GÉ32-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour les travaux de construction des fondations d'une nouvelle passerelle de la piste cyclable de la montée Saint-Régis;

INITIALES DU MAIRE
555
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant (taxes incluses)**
Les entreprises Denexco inc.	196 533,13 $ (montant corrigé)
Construction Vert Dure inc.	211 530,32 $ (montant corrigé)
Construction BSL inc.	285 894,60 $ (montant corrigé)
ACI Ponts et Ouvrages d'art inc.	320 434,53 $
Céleb Construction ltée	469 212,98 $ (montant corrigé)
Excavation Civilpro inc.	520 817,63 $ (montant corrigé)

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux de constructions des fondations d'une nouvelle passerelle de la piste cyclable de la montée Saint-Régis.

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction des fondations d'une nouvelle passerelle de la piste cyclable de la montée Saint-Régis, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Denexco Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2020GÉ32-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 196 533,13 $, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques, l'ingénieur de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1657-20 décrétant une dépense de 14 810 787 $ et un emprunt de 14 810 787 $ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement de l'aqueduc, de remplacement de l'éclairage existant et de réaménagement des emprises sur les rues : montée Saint-Régis (ptie), Lautrec (ptie), Lucerne et Labelle, de reconstruction d'émissaire existant, chemin Petit Saint-Régis Sud (ptie), 5e Avenue, 8e Avenue (ptie), de nouveaux services pour les adresses civiques 153 et 155 Petit Saint-Régis Sud et d'exécution de travaux d'éclairage sur le chemin Petit Saint-Régis Sud (ptie) (10 résidences) (poste budgétaire 23-657-10-391).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*.

No de résolution
ou annotation

492-11-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2020-2021 du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) pour l'élaboration du stationnement de quatre-vingt-dix (90) cases au nord du site de la base de plein air;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites d'activités de plein air (PSSPA) pour l'élaboration du stationnement de quatre-vingt-dix (90) cases au nord du site de la base de plein air.

Que la Ville confirme avoir pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles.

Que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette demande du programme PSSPA ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

493-11-20 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00076 – 235 E, RUE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que le requérant, monsieur Alexandre Gusman pour le restaurant Le TiBoeuf dépose une demande de PIIA visant à procéder au lettrage d'une enseigne sur le bâtiment pour un nouveau commerce de restauration situé au 235 E, rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage est conforme aux objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT les plans et devis d'enseignes de la compagnie Affichage Impression;

CONSIDÉRANT les plans A à C du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

INITIALES DU MAIRE
557
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2020-00076, faite par monsieur Alexandre Gusman, concernant le 235 E, rue Sainte-Catherine, soit le lot 4 453 016 du cadastre du Québec, telle que déposée.

494-11-20 AJOUT DE DEUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont présents et consentants;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter les points suivants :

- Création de la Division Environnement et Développement Durable et nomination;
- Restructuration des Services techniques et de la Division des travaux publics.

495-11-20 CRÉATION DE LA DIVISION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant déposera son premier Plan directeur de développement durable (P3D) 2021-2030 en janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du résultat d'un processus de réflexion mené à différents niveaux et issu des résultats du travail de recherche effectué sur notre territoire par la Chaire de paysage de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un Plan directeur de développement durable est plus qu'une politique environnementale en ce sens qu'il s'agit :

- de l'établissement d'une vision permettant de planifier notre milieu de vie à long terme;
- d'un outil de saine gouvernance complémentaire aux outils de planification existants permettant d'identifier des actions prioritaires à réaliser et à consolider;

CONSIDÉRANT que le P3D chapeautera les politiques et les règlements, orientera les processus décisionnels et donnera le ton aux projets et opérations municipales en plus d'influencer tous les acteurs sur son territoire;

INITIALES DU MAIRE
558
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que pour s'assurer de l'atteindre des objectifs susmentionnés s'impose la création d'une Division Environnement et Développement Durable qui pourra prendra en charge non seulement la mise en œuvre du P3D, mais également la gestion des activités et contrats d'horticulture, foresterie et agriculture urbaine de même que la gestion de l'éco-centre, des cours d'eau et des interactions entre toutes les interfaces concernées par l'environnement et le développement durable à Saint-Constant.

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer la Division Environnement et Développement Durable au Service de la direction générale.

De créer un poste de chef de Division – Environnement et Développement Durable à la classe 5 et aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

De nommer madame Maggy Hinse à titre d'employée à l'essai au poste de chef de Division – Environnement et Développement Durable aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, à la classe 5, échelon 10.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à transférer les sommes nécessaires du poste budgétaire 02-310-00-111 « Rémunération des employés réguliers » vers le poste budgétaire qui sera créé pour la nouvelle Division.

496-11-20 <u>RESTRUCTURATION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS</u>

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abolir le poste de Chef de division et assistant directeur des Services techniques aux travaux publics.

De modifier l'appellation du poste de « Superviseur des opérations aux travaux publics » par « Surintendant des opérations aux travaux publics » (les contremaîtres demeurent sous la responsabilité de ce dernier).

De modifier la structure en amenant les deux postes de techniciens en administration (travaux publics et génie) directement sous la responsabilité directrice des Services techniques.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

INITIALES DU MAIRE

559

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@saint-constant.ca .

Aucune question n'a été reçue.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation